

Formation extensions de cils volume russe méthode préfait

VIP

1 - Public concerné :

- Technicienne ayant une maîtrise de la théorie cils à cils classique.
- Technicienne ayant une maîtrise de la technique cils à cils classique.
- Technicienne souhaitant proposer une nouvelle prestation.

2 - Pré requis :

- Avoir une bonne vision (à vérifier chez un ophtalmologue avant formation).
- Savoir travailler avec précision.
- Faire preuve de patience.
- Savoir rester concentré de longues heures.
- Avoir une base solide en cils à cils classique.
- Maîtrise parfaite des bases du métier et des protocoles d'hygiène.

3 - Objectifs de formation : Tout au long de votre formation, vous apprendrez la théorie et la pratique de l'extension de cils selon la méthode « volume russe méthode préfait.»

- Prendre connaissance de l'anatomie de l'oeil et du cil naturel.
- Maîtrise des produits et des protocoles extensions de cils
- Prendre connaissance des causes d'une mauvaise rétention.
- Mettre en application la technique volume russe méthode préfait.
- Savoir poser un éventail préfait dans son axe, sans excès de colle afin de ne pas abîmer le cil naturel.

4 - Evaluation de l'élève :

- La formation fera l'objet d'une évaluation écrite, sous forme de QCM.
- Un suivi lors de la pratique sur mannequin et sur modèle.
- Un suivi après la formation si besoin.

5 - Support de cours :

- Cours sur support numérique, animation PowerPoint projetée.
- Un E-book est délivré à chaque stagiaire.
- Formation avec kit complet.
- Démonstrations sur modèle.

6 - Durée de votre formation : 1 journée au total 6h30: (9H30-12H00 / 13H00-17H00)

7 - Lieu: 104A rue des Bains 68390 Sausheim

8 - Tarif : Formation à 1 399,00 € avec kit et modèle.

(Vous avez la possibilité de venir avec votre modèle mais il n'y aura pas de réduction sur le tarif de la formation).
Merci de bien vouloir prendre en compte que votre modèle ne peut pas assister à la partie théorie et devra se présenter à l'heure prévue dans le programme de formation.

Acompte et paiement : Un acompte de 50% est obligatoire. Une fois l'acompte déposé, il ne sera plus remboursable. Le solde de votre formation doit être réglé 1 semaine avant votre session de formation en ligne depuis votre espace client ou sur place en espèces le jour de votre formation.
Sans règlement de votre part le jour de votre formation, la formation sera annulée et l'acompte sera perdu.

Règlement possible en 4X via PAYPAL directement sur le site www.cilsjo.com

9 - Le prix comprend :

- Un E-book
- Un kit complet
- Une modèle
- Repas du midi et les collations
- Bloc note et stylo CILS'JO
- Remise du certificat CILS'JO
- 10% de remise toute l'année sur le shop www.cilsjo.com
- 20 % de remise le jour de la formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Conformément à la loi du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et aux articles D5211-1 et suivants du Code du Travail, Cils'Jo s'engage à soutenir le développement de l'accessibilité de son offre de formation aux personnes handicapées.

Vous avez un handicap, merci de nous contacter par téléphone, afin d'échanger ensemble sur les possibilités de suivre notre formation ou de vous orienter vers des partenaires spécifiques.

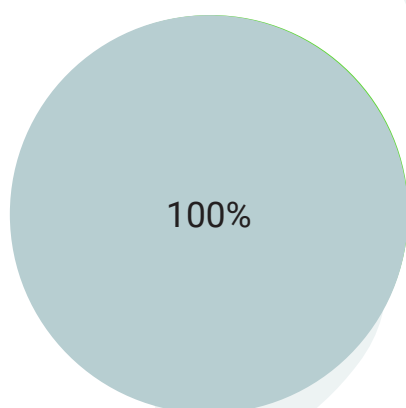
Dans le cadre de notre démarche qualité QUALIOP1 de notre organisme de formation, vous allez recevoir un recueil de vos besoins avant la formation, une évaluation d'entrée en formation ainsi qu'une évaluation de sortie de formation, et le questionnaire à chaud, puis un questionnaire à froid.

Ces documents nous donnent des informations chiffrées sur le niveau de performance de l'accomplissement de l'action de formation.

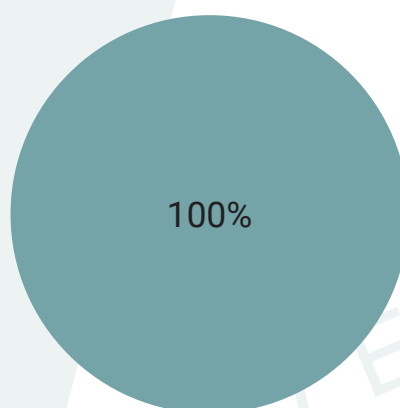
Ils nous permettent également une attention particulière aux points d'amélioration de nos processus et organisation, et contenus de nos formations. Merci de prendre quelques instants pour compléter ces fiches.

Documents envoyés sous GOOGLE FORMS.

● **Taux de satisfaction des stagiaires**



● **Taux de réussite 2023**



Siège: Cils'Jo SAS
6 rue du Markdorf 68190 ENSISHEIM N° TVA : FR70879052108
Les formations sont exonérées de TVA "art. 261-4-4°a du CGI"
N° SIRET : 87905210800013
Capital social: 3000.00€

10 - Programme :(Vous avez choisi l'option VIP pour votre formation, seule avec votre formatrice et modèle)

Jour 1 : Théorie, démonstration et pratique

9h30-12h00 :Théorie, démonstration et pratique

- Présentation
- Anatomie de l'oeil et du cil naturel
- Hygiène de la technicienne face à sa clientèle
- Pro made / pré made et volume à la main - les différences
- Travailler la ligne parfaite avec les éventails pré-faits
- Cours sur le stylisme (choisir la bonne forme et le bon volume en préfait)
- Utilisation de la colle (choisir sa colle, conseils de conservation, son fonctionnement)
- Réactions allergiques des clientes
- Questions et réponses avec votre formatrice

12h00-13h00 : Pause repas

13h00-17h00 : Démonstration, pratique sur modèle, conseils de prises des photos et des vidéos pour la mise en valeur de votre travail

17h00 : Fin de formation

- Temps d'échange avec votre formatrice
- Remise du certificat CILS'JO
- Questionnaire de sortie de formation

E-BOOK : Dans le cadre de notre démarche écologique, à partir de 2023 les cours seront suivis sur une tablette ou un ordinateur ramener par l'élève. Dans le cas où l'élève n'aura pas la possibilité de se munir d'un ordinateur ou une tablette le E-Book CILS'JO de la formation dispensée sera envoyé à l'élève.

L'élève aura de quoi écrire, afin de pouvoir prendre des notes.

Nous vous rappelons que les droits à la propriété intellectuelle appartiennent à la Société Cils'Jo. Aucun droit à la propriété intellectuelle ou supports utilisés ne sont transférés à quiconque acquiert ou fait usage de l'ouvrage.

Il est strictement interdit de reproduire, de modifier, de publier, de partager des copies de l'ouvrage, quel que soit le support sous peine de poursuites.

*Pour rappel, l'exploitation d'une œuvre sans autorisation constitue une contrefaçon prévue à l'article 335-3 du code de propriété intellectuelle. Elle est passible de 3 ans de prison et de 300 000 euros d'amende ainsi qu'un versement de dommages et intérêt.